

PROJET DE FORMATION

« Ethique et dignité dans le soin »

SAS Re Source

Re Source - 30 Boulevard de Verdun - 76120 LE GRAND QUEVILLY - Tél. : 02 35 81 01 32 LE GRAND QUEVILLY

Contact SAS Re Source:

Votre correspondant organisationnel et pédagogique Mme Viviane DOUBLET Tél. 02 35 81 01 32 Port.

Date de création SAS Re Source : 1999

Public Durée

2 Journée(s) soit 14 heures de formation.

Prérequis Nombre de participants

Aucun

Nombre de groupes

1 groupe(s)

12

Lieu de la formation

En vos locaux

Coût par groupe, ci-joint le devis

---- (tarif non soumis à la TVA, tout compris par groupe, frais pédagogiques et de

déplacement inclus).

Intervenant(s), ci-joint le(s) CV au choix

OBJECTIFS GLOBAUX ET OPÉRATIONNELS

Les soins visent tous la prestation de qualité, l'autonomie et l'indépendance du sujet qui requiert des soins. Ces actions nécessitent une vision globale de la personne et de ses capacités. Prendre en charge de manière globale le patient avec une équipe pluridisciplinaire implique le partage et la circulation d'informations.

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- fonder toutes les actions de soins sur ce qui fait essentiellement l'humain,
- se décaler par rapport aux différentes techniques de soins en tenant compte du sujet humain avant toute démarche,
- être capable d'adapter dans une démarche de qualité sa fonction de soignant en respectant secret professionnel, devoirs et éthique envers soi-même et envers la personne soignée,
- aborder au quotidien le « sujet patient-usager-client » comme un « sujet humain », donner du sens aux actions soignantes.

CONTENU

1) Le concept de dignité de la personne

- définition et présentation des concepts « dignité » et « étique »...
- les concepts de prendre soins, de prendre en soins : ressemblance et différences...
- pourquoi cette approche dans les soins : en service généraux, en psychiatrie, en gérontologie, en gériatrie, ...
- pourquoi un concept de plus ? Dignité, éthique et qualité de soins, ...
- la mosaïque des compétences cliniques...
- de la négligence, de la maltraitance à la bientraitance ...
- les différents éléments du concept dignité et éthique...
- rappel de la Loi 2002, les droits et libertés de la personne soignée...

2) La verticalité, le toucher, le regard, le sourire, la parole, la relation à l'autre, la tenue vestimentaire et le rapport à la mort

- définition et histoire de la verticalité, ses bienfaits sur la respiration, sur l'appareil ostéo-musculaire, sur les articulations, ...
- le toucher, premier appel d'humanité : mode communication, appel à l'autre, confiance, sécurité, chaleur, etc. ...

- le regard partagé, un appel d'évolution : le regard comme abri, comme asile, comme reconnaissance, etc.....
- le sourire, source d'éveil et de plénitude : ouverture, disponibilité à l'autre pacificateur d'angoisse, de craintes, ... le pouvoir de la parole : parole, langage et pensée, le propre de l'être humain, le partage des émotions, etc. ...
- la relation à l'autre et à la société : l'humain « être grégaire », le besoin d'appartenance à un groupe, un clan, une famille, les habitudes de vie, les valeurs, les croyances, ...
- la tenue vestimentaire et la parure : symbole social et identitaire, l'affirmation de soi, le rapport
- le rapport à la mort : le culte des morts et l'éveil culturel, ...

3) Influence du concept de dignité sur les soins

- un nouveau regard sur les pratiques soignantes, la place du patient, la notion de « services », quel regard, quelle parole, quel toucher ...
- place et rôle des affects, des émotions et des sentiments dans l'espace/temps de l'institution soignante, sa prise en compte, son écoute, sa valorisation, sa recherche, l'acceptation d'une parole « libre », la notion de désirs, de souhaits, d'habitudes et de modes de vie, de l'individuel à la vie en collectivité, ...

 • nouvelle éthique et nouvelle déontologie : l'obligation de dignité,...
- les soins, points culminants du rapport à l'autre : le corps de l'autre, sa nudité, sa vulnérabilité,
- la véritable implication du soignant et du soigné au travers du concept de dignité, le secret professionnel, le secret partagé, la circulation des informations sur le patient... Les demandes d'information en direct et/ou par téléphone, la notion de confidentialité, l'obligation de réserve et de discrétion...

4) Pour une nouvelle approche soignante

- place et rôle de la personne soignée au sein de l'institution, du service ...
- la valeur du regard, de la parole et du touché seul soins véritables ...
- pour une nouvelle approche soignante...
- bientraitance, négligence et maltraitance
- réflexion globale autour de la thématique « dignité de la personne »

REFERENCES CLIENTS

- Hôpital Local de Nogaro (32) Mme CAZALIS 05.62.08.85.02 Participation au plan régional sur le thème « Prévention de la maltraitance ».
- Centre Hospitalier de Lectoure (32) Mme REVEL 05 62 68 50 00
- Centre Hospitalier Général de Beaucaire (30) Mme BATAILLIER 04 66 02 63 44
- Hôpital Local de Nyons (26) Mme CHAPER Ó4 75 26 52 12
- HEPAD et MDR Saint Cyr de Rennes (35) Mme SIPOS 02 99 59 48 80
- HEPAD et MDR de La Villette RATP à Paris (75) Mme Conte 01 58 78 10 66
- Centre Médical du Haut Venay (28) Mr. BOUCHER 02.32.58.00.94
- EHPAD et Maison de Retraite St Joseph à Mazamet (81) Mme DERLYN 05.63.61.02.08
- CHG de Romorantin-Lanthenay (41) Mme BEAUMONT 02 54 88 33 00
- CAT/ESAT de Cunlhat (63) Mme CHABROLLE 04 73 72 20 50
- CHG de Montbert (44) Mme POUPART 02 40 80 23 08
- Centre Gérontologique, EHPAD et MDR de Marseille (13) Mme V. BERGES 04 91 12 75 77
- Foyer d'hébergement à Blainville sur Orne (14) Mme CLÉMENT 02 31 54 50 90
 CCAS de Cagnes Sur Mer (06) Mme S. LE NORMAND 04 92 02 47 63
- ARSAP de Cagnes sur Mer (06) Mr. ROBERT 06 70 06 88 49
- EHPAD et MDR Pin et Soleil à Pignan(83) Mme FILONCZUK 04 94 33 20 40

METHODES PEDAGOGIQUES

MOYENS PEDAGOGIQUES

EVALUATIONS

Confidentialité

Le centre Re Source s'engage à respecter la confidentialité par rapport à toute information recueillie au cours de son intervention.

Propriété intellectuelle

Article L122-4 Loi 92-597 1992-07-01 annexe JORF 3 juillet 1992 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.